



## TRANSFERT DE VOTRE COMPTE EPARGNE TEMPS VERS UN PLAN D'EPARGNE

### 2e période de transfert

**Vous avez jusqu'au 7 novembre...**

...pour transférer vos heures de Compte Epargne Temps (CET) vers le plan d'épargne groupe (PEG), le plan d'épargne retraite collectif (PERCO) ou vers le Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO).



**JE PEUX TRANSFERER QUOI ?**

“ Seuls vos droits monétisables peuvent être transférés.

“ Le minimum d'heures à transférer est de 7 heures.

“ Vous pouvez consulter votre relevé de CET sur l'intranet Enedis, « Ma situation RH ».



#### BON A SAVOIR

“ Vous avez à disposition le formulaire « Transfert CET vers PERCO, PERO » dans [e-demandes RH](#).

“ Le transfert vers le PERCO peut être abondé dans les conditions prévues par l'accord d'abondement.

“ Le transfert vers le PEG est soumis à l'impôt sur le revenu.



**N'hésitez pas à consulter notre série sur le CET sur l'intranet.**



**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE REPRESENTANT FO.**